



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 1181, boulevard de l'Ange-Gardien Nord

N° de lot : 3 727 543

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal en cour avant dont la marge avant serait de 8,91 mètres alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement relatif au zonage 300-2015 (article 136) est de 23,34 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 14,43 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par M. André Gendron, arpenteur-géomètre, dossier 4502, minute 13 001, daté du 23 mai 2019.

Adresse : 740, rue du Pont

N° de lot : 2 185 895

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'aménagement d'une case de stationnement additionnelle en cour avant dont :

- la distance par rapport à la ligne latérale gauche serait de 0,70 mètre alors que la distance minimale prescrite par le règlement #300-2015 relatif au zonage est de 1,00 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,30 mètre;
- la distance par rapport à la ligne avant serait de 0 mètre alors que la distance minimale prescrite par le règlement #300-2015 relatif au zonage est de 2 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2 mètres;
- la distance par rapport à un mur avant et à une fenêtre de pièce habitable située sous le niveau de l'aire de stationnement serait de 0 mètre alors que la distance minimale prescrite par le règlement #300-2015 relatif au zonage est de 2 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation de stationnements préparé par M^{me} Mélanie Chaurette, arpenteure-géomètre, dossier 1379-0010, minute 20709, daté du 1^{er} mai 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019.

Donné à L'Assomption, ce 11^e jour du mois de juin 2019.



Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim